

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Cantine de Ballots : Tarifs 2014

Vu la réactualisation du repas qui sera à payer à l'EHPAD à compter du 01 janvier 2014, le conseil municipal décide de réactualiser les tarifs de cantine qui seront facturés aux familles de Fontaine à compter du 01 janvier 2014 et fixe à :

- 3.70 € le prix d'un repas pour les élèves réguliers
- 4.06 € le prix d'un repas pour les élèves irréguliers,
- 1.92 € le prix par jour d'accueil d'un enfant au restaurant scolaire municipal sans fourniture de repas.

Participation financière aux charges de scolarité de l'école Lefizellier de Ballots—année scolaire 2013/2014

pour deux élèves en maternelle, soit 2 943.76 € (participation obligatoire au coût moyen par élève de l'école publique de Ballots)

Révision des conditions de location des salles et du mobilier

Le conseil municipal décide de revaloriser les tarifs de location des salles et du mobilier de 2 % en moyenne à compter du 01 janvier 2014.

Location de la salle de Jouvence :

- tarif commune : 20 €,
- tarif hors commune : 40 € (caution de 150 €)

Il est rappelé que les associations et les particuliers doivent être assurés pour l'occupation des salles. Chaque locataire doit être en mesure de fournir une attestation d'assurance. En ce qui concerne la salle communale de loisirs, les particuliers sont tenus de fournir, au moment de la signature du contrat, une attestation d'assurance responsabilité civile locative valable pour la période et la manifestation concernée. A compter du 01 janvier 2014, les associations devront également fournir une attestation responsabilité civile locative lors de la 1^{ère} occupation avec repas ou si elles réservent dans un but lucratif.

Redevance assainissement 2013/2014

Le conseil municipal décide d'une augmentation de 2.5 % et fixe donc le forfait annuel à 46 € HT et le coût de traitement par m3 à 0.46 € HT.

Budget primitif 2013 Assainissement : décision modificative n°1

En dépenses de fonctionnement

673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 100.00 €
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	- 100.00 €

Questions diverses

Vœux de la municipalité : ils auront lieu le samedi 04 janvier 2014, à 10h30.

Le 09 décembre 2013

Le Maire,